



SYNDICAT MIXTE DES GAVES

Oloron, Aspe, Ossau
et leurs Affluents

Envoyé en préfecture le 01/04/2022
Reçu en préfecture le 01/04/2022
Affiché le 
ID : 064-200032332-20220329-2022_0314-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS SÉANCE DU 29 MARS 2022

Délibération n° 2022 0314

L'an deux mille vingt deux, le vingt neuf Mars à dix-huit heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni en séance ordinaire au siège du Syndicat Mixte sous la présidence de Patrick MAUNAS

Date de la convocation : Mardi 15 Mars 2022
Secrétaire de séance : Didier CAZENAVE-LAROCHE

Pour la Communauté de Communes du Haut-Béarn (Présents : 15)					
TITULAIRES			Présents (13)	Excusés (11)	Pouvoirs (0)
ACCOUS	BERGEZ	Eric		X	
AGNOS	BERNOS	André	X		
ANCE-FÉAS	GAUCHER	Michelle	X		
ARETTE	CASABONNE	Pierre		X	
BEDOUS	HOEPFFNER	Michel		X	
BORCE	COUSTET	Jean-Claude		X	
BUZIET	FLORENCE	Jean-Philippe		X	
ESCOU	CASABONNE	Jean	X		
ESCOUT	BETAT	Sylvie	X		
ESTIALESCQ	FROSSARD	Etienne	X		
HERRÈRE	GARCES	Catherine		X	
LANNE EN BARÉTOUS	LARRICQ	Cédric	X		
LEDEUX	JOUSSAUME	Patrick	X		
LEES-ATHAS	MAUNAS	Patrick	X		
LOURDIOS-ICHÈRE	CLOT	Marthe	X		
MOUMOUR	BERGES	Paul	X		
OGEU-LES-BAINS	CAZENAVE-LAROCHE	Didier	X		
OLORON-SAINT-MARIE	CABANNES	Jean-Maurice		X	
OLORON-SAINT-MARIE	ROSSI	Brigitte	X		
OSSE-EN-ASPE	DEVALS	Gérard		X	
PRÉCHACQ-JOSBAIG	LOMPRE	Frédéric		X	
PRÉCILHON	HAENSEL	Michèle		X	
SAINT-GOIN	BENOIT	Louis		X	
VERDETS	MEDOU-MARERE	Daniel	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ARAMITS	LARBIOU	Jean-Michel			
AREN	MIRANDE	David			
ASASP-ARROS	MORA	Bernard		X	
AYDIUS	VANDAELE	Samuel			
BIDOS	LOISON	Jacqueline			
CETTE-EYGUN	GACHET	Pierre			
ESCOT	MOUGNAGUE	Bastien			
ESQUIULE	PEREUILH	Franck			
ESTOS	SANSAMAT	Philippe			
ETSAUT	LAGRANGE	Pierre			
EYSUS	PECAUT	Philippe			
GÉRONCE	CONTOU-CARRERE	Michel			
GEUS D'OLORON	CASSOU	Marie-Hélène			
GOES	LOUSTAU	Didier			
GURMENÇON	SCHMITT	Henri			
ISSOR	PUCHEU	Cédric			
LASSEUBE	MASSOUE	Corinne			
LESCUN	DRILHOLE	Patrick			
LURBE-SAINT-CHRISTAU	LEPRETRE	Gérard			
ORIN	MIROU	Florian			
POEY D'OLORON	CASAUX-BICQ	Jean-Pierre			
SARRANCE	VERCOUILLIE	Maurice			
SAUCÈDE	VILLETTE	Benoît			
URDOS	MARQUEZE	Jacques		X	

Pour la Communauté de Communes du Béarn des Gaves (Présents : 8, Pouvoir : 1)					
TITULAIRES			Présents (6)	(5)	(1)
ARAUJUZON	LARCO	Jean Claude		X	
CASTETNAU-CAMBLONG	BALDAN	Patrick	X		
JASSES	BONNEFON	Catherine		X	
LAY-LAMIDOU	ARRIBÈRE	Daniel	X		
NAVARRENX	CAZALET	Henri	X		
NAVARRENX	CHOPIN	Marjorie		X	A Henri CAZALET
NAVARRENX	TARDAN	Emile		X	
OSSENX	GRECHEZ-CASSIAU	Roland		X	
PRECHACQ-NAVARRENX	FRANCAIS	Hubert	X		
SALIES-DE-BEARN	MINART	François	X		
SAUVETERRE-DE-BEARN	BOURREZ	Alain	X		
SUPPLEANTS			Présents (2)		
ANGOUS	LANSALOT-MATRAS	Francis		X	
ARAUX	MONTREER	Jean-Jacques			
BASTANES	GERE	Thierry			
GESTAS	LAGARONNE	Maryvonne			
GURS	PUHARRE	Christian		X	
MERITEIN	LENDRE	Jean-Baptiste			
NARP	LAGRILLE	Fernand			
NAVARRENX	BARTHE	Nadine			
SALIES-DE-BEARN	DUPOUEY	Arnaud			
SALIES-DE-BEARN	SAINTE-CLUQUE	Laurent			
SUS	LENDRE	Jean-Paul			
Pour la Communauté de Communes de Lacq-Orthez (Présent : 0)					
TITULAIRES			Présents (0)	Excusés (2)	Pouvoirs (0)
LUCQ-DE-BEARN	LASSERRE-BISCONTE	Albert		X	
LUCQ-DE-BEARN	LAGRANGE	Jérôme		X	
SUPPLEANTS			Présents (0)		
LUCQ-DE-BEARN	LARRALDE	Franck			
LUCQ-DE-BEARN	CHAPEL	Louise			

Ont également assisté à la séance : Elodie CLEMENTINO, Marion FOURNIER, Florian GARCIA, Adrien GELLIBERT, agents du SMGOAO

Délibération N°2022_0314 – CONVENTION APGL-SMGOAO LEVES AERIENS VALLON ASPOIS

Rapport n°2022_0314 : rapporteur : Didier CAZENAVE-LAROCHE

Par délibération en date du 28 Septembre 2021, l'assemblée délibérante avait accepté que l'Agence Publique de Gestion Locale (APGL) et en particulier le Service Intercommunal du Numérique accompagne le SMGOAO pour un second suivi de l'évolution de 5 bancs alluviaux sur le Gave d'Aspe, sur le Vert et sur le Joos par la réalisation de photographies aériennes.

Ces prestations sont en cours de réalisation par l'APGL.

En complément, suite aux crues de décembre 2021 et janvier 2022, et compte tenu des possibles évolutions du lit mineur du gave d'Aspe sur le secteur du Vallon Aspois, le SMGOAO souhaite acquérir de nouvelles données sur la zone afin de mieux visualiser les modifications.

Aussi, il est proposé à l'assemblée de confier une prestation complémentaire à l'APGL pour une mission de « Levés aériens du Vallon Aspois » sur 6 demi-journées au tarif de 281,00 € la demi-journée.

Pour que cet accompagnement soit rendu effectif, il est nécessaire qu'une nouvelle convention soit établie entre le SMGOAO et l'Agence Publique de Gestion Locale (dont le projet est fourni en annexe).

Le Syndicat n'ayant pas de service informatique susceptible de prendre en charge ce dossier, il peut disposer en temps partagé du Service Intercommunal du Numérique avec les autres collectivités adhérentes à l'Agence,

Les crédits afférents à cette prestation sont prévus au budget 2022 se

Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

- **ADOpte** le présent rapport
- **DECIDE** de confier au Service Intercommunal du Numérique de l'Agence Publique de Gestion Locale la réalisation de travaux aériens afin de suivre l'évolution du lit mineur du gave d'Aspe à sa traversée du Vallon Aspois
- **AUTORISE** le Président à signer la convention jointe en annexe
- **VALIDE** l'inscription des crédits nécessaires au budget de l'année 2022 en section de Fonctionnement

Annexe 1 : Projet de convention SMGOAO - APGL

Ainsi délibéré à Oloron Sainte-Marie, le Mardi 29 Mars 2022



Le Président
Patrick MAUNAS

Membres en exercice	37
Membres présents :	23
Nombre de votants :	24
POUR :	24
CONTRE :	0
ABSTENTION :	0

Envoyé en préfecture le 01/04/2022

Reçu en préfecture le 01/04/2022

Affiché le

SLO

ID : 064-200032332-20220329-2022_0314-DE

